

# Les quatre fermes et les sept jeunes filles

Autor(en): **Rubim C. / Bodinier, C.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **55 (1960)**

Heft 3-fr

PDF erstellt am: **20.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-173778>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## 6. Solution proposée

Etant donné que, sur la proposition de la division de Justice, le Conseil fédéral, après les deux précédents des chemins de fer du Corvatsch et de Kasten, s'en tient à sa jurisprudence antérieure, et qu'il ne faut vraisemblablement pas s'attendre à un prochain renversement, c'est par voie législative qu'il s'agit d'obtenir une modification. On sait que le Conseil fédéral a été saisi d'un projet de révision de la Constitution fédérale dans le domaine de la protection de la nature et du patrimoine. Si, comme on s'y attend, ce projet est accepté par le peuple suisse, une loi d'application ou une ordonnance d'exécution du Conseil fédéral devra alors être promulguée. Cette ordonnance pourrait conférer la légitimation aux associations privées qui sauvegardent les intérêts publics, la Ligue du patrimoine national, la Ligue pour la protection de la nature, l'Association pour la lutte contre le bruit, et ce, en matière de procédure de recours de droit administratif devant le Conseil fédéral. J'aimerais recommander l'insertion expresse de cette légitimation dans la loi, pour le cas où le Conseil fédéral ne modifierait pas sa jurisprudence imparfaite à laquelle il s'est tenu jusqu'à présent.

Cette question est d'une grande importance pour toutes les organisations de protection, car le refus de légitimation les empêche de poursuivre leurs buts. Je la soumets donc ici à discussion.

*Oscar Lutz, avocat, Dr en droit*  
président de la section de Saint-Gall de la Ligue du patrimoine national

N.B. A une date plus récente, une demande de concession pour la construction d'un second téléphérique dans le Rheintal (Lienz près de Rüthi), à laquelle nous avons également fait opposition, a été déposée auprès du Département des postes et chemins de fer. *Auri sacra fames* (O funeste soif d'argent!).  
O. L.

## *Les quatre fermes et les sept jeunes filles*

Au soir du 19 juillet 1958, les habitants des quatre maisons de Wiler, dans la commune de Därstetten (Simmental), célébraient une fête certainement unique dans l'histoire plusieurs fois centenaire de ce village. Quatre grandes familles, les Gerber, les Eschler, les Reinhart et les Siegenthaler, festoyaient, écoutaient de la musique et applaudissaient des discours, en compagnie de M. Christian Rubi, et de sept jeunes filles qui venaient de mener à bien en quinze jours, sous sa direction, un remarquable travail de rénovation.

M. Rubi\* connaissait depuis plus de dix ans ces quatre maisons très intéressantes, datant du XVII<sup>e</sup> siècle, mais dont les ornements peints avaient grand besoin d'être restaurés. La « voie ordinaire » (expertise et subsides du « Heimatschutz ») n'avait pu, en raison de diverses circonstances, être suivie. Un autre plan, consistant à se mettre à l'œuvre avec quelques instituteurs de la région, échoua également. Sa fille aînée, élève à l'Ecole normale du Marzili à Berne, eut alors l'idée de faire venir quelques camarades pendant les vacances d'été. Le père eut des scrupules: pouvait-on demander à de jeunes citadines de s'intéresser à l'art rustique, au point de passer des journées entières sur des échafaudages branlants, à peindre des rosaces et autres ornements?

Nonobstant, six jeunes filles acceptèrent avec enthousiasme dès la première sollicitation. Leur plaisir s'accrut à la nouvelle que le Département cantonal de

---

\* M. Rubi est préposé à l'office cantonal pour la sauvegarde du folklore rural et député au Conseil national.



l'agriculture leur allouerait une prime de 10 fr. par jour. Il fut convenu avec les propriétaires des maisons qu'ils prendraient à leur compte le matériel de peinture, le repas de midi des « ouvrières », et se chargeraient de dresser les échafaudages. Pour le logement, M. Rubi s'occupa d'aménager une vaste tente à proximité du chalet qu'il possède à Nidfluh, au-dessus de Wiler. Et c'est le « Heimatschutz » bernois qui assura la subsistance du matin et du soir.

Il y eut encore une bonne surprise: le directeur des Forces motrices bernoises, amené par M. Rubi pour examiner la possibilité d'enterrer les conduites électriques (dont les nombreux isolateurs déparaient toutes les façades), déclara que le travail

*Pendant deux semaines sept élèves de l'Ecole normale de Berne ont repeint les ornements de quatre fermes remarquables à Wiler dans le Simmental*



*Chalet Gerber, 1630*



*Chalet Eschler/Gerber, 1631*



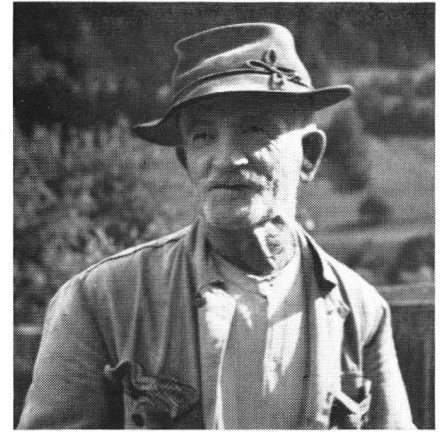
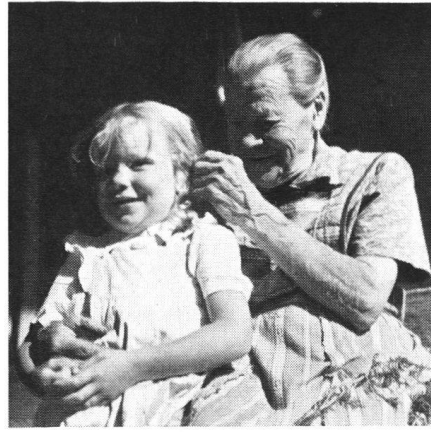
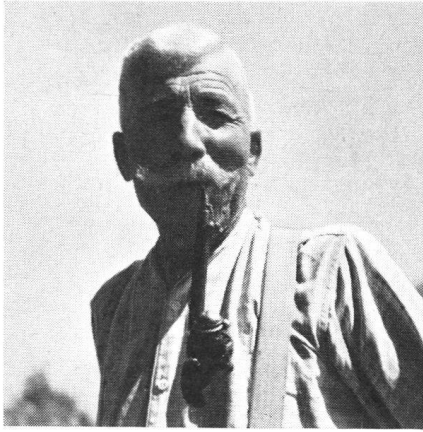
*Chalet Reinhart,  
1640 environ*



*Chalet Siegenthaler, 1655*







*De gauche à droite:  
Jacob Siegenthaler;  
La grand-mère et sa petite-  
fille, Margritli Reinhart;  
Fritz Eschler*

serait fait gratuitement si les paysans consentaient à creuser eux-mêmes les tranchées nécessaires.

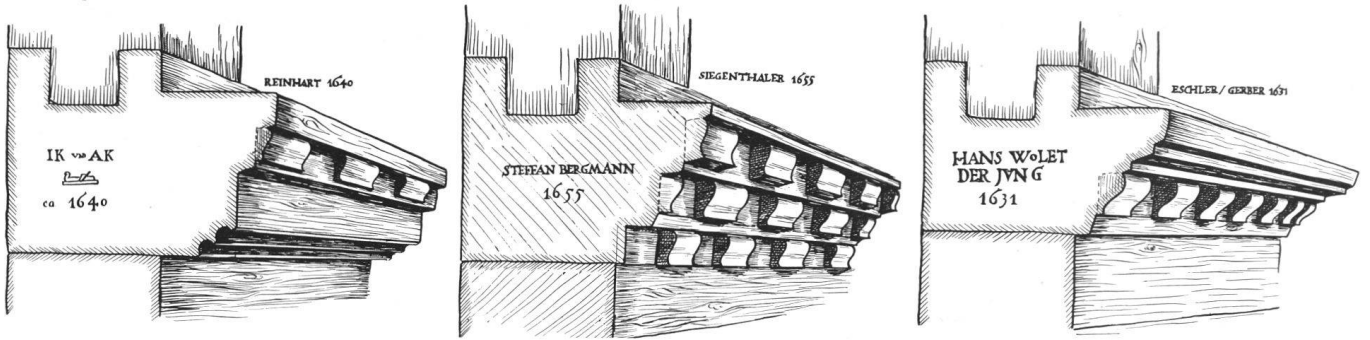
Au dernier moment, il fallut encore penser à une assurance-accident. Le directeur de l'École normale s'offrit à considérer les travaux projetés comme relevant de son établissement, ce qui permit de mettre les jeunes filles au bénéfice de leur assurance scolaire.

A ce remarquable concours de bonnes volontés, les paysans eurent grand mérite à participer, car, à la suite des pluies, les foins avaient été retardés, si bien qu'il y avait pour eux double besogne. Néanmoins, tout se passa le mieux du monde, dans une atmosphère de concorde et de joyeuse émulation.

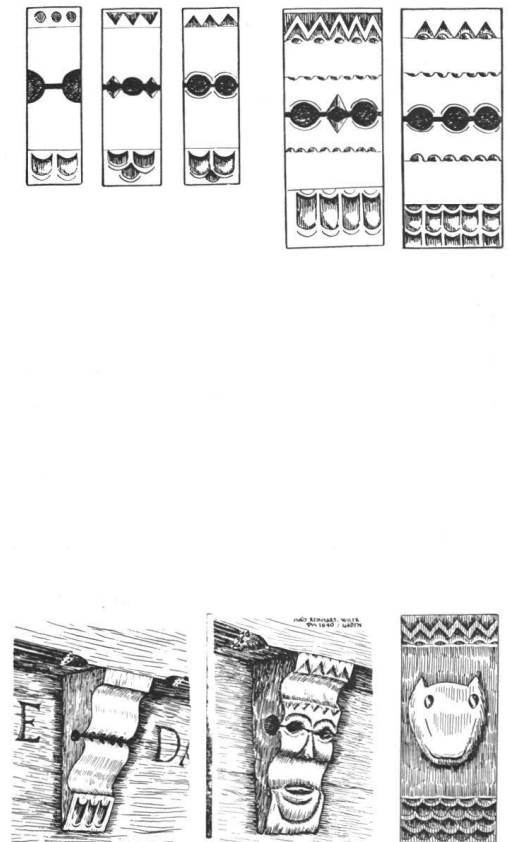
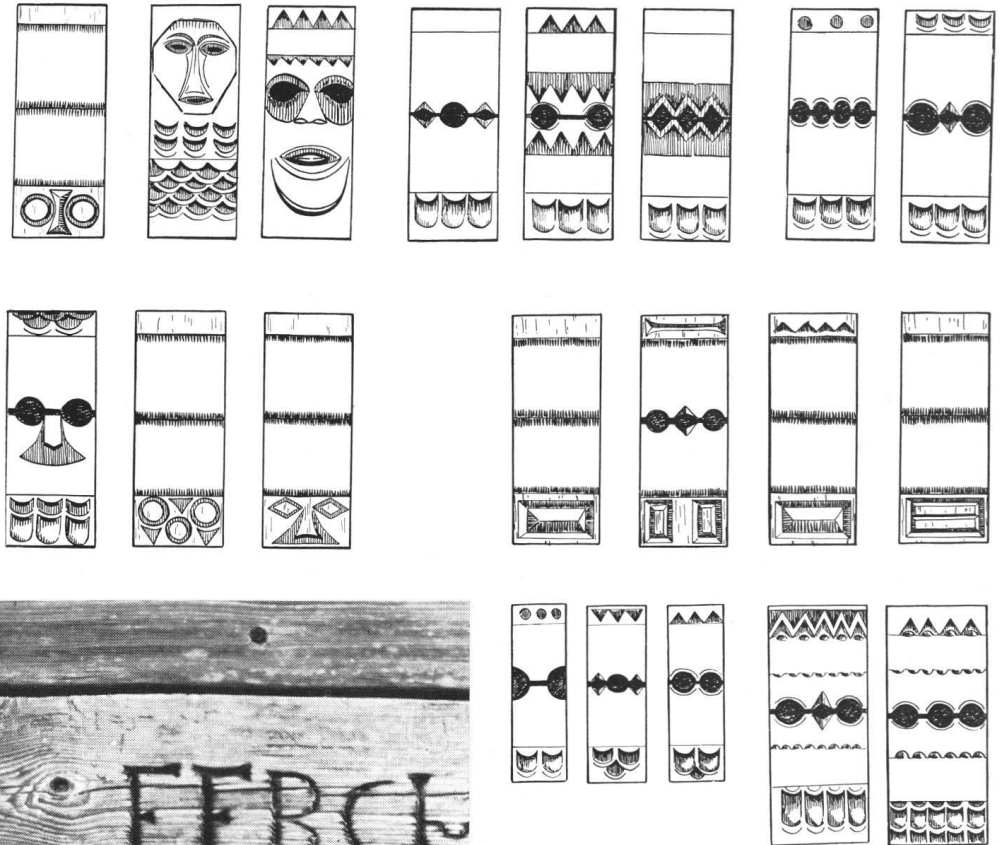
Ces demoiselles ont consigné leurs impressions sur cet original séjour, dont les principaux événements furent: l'adaptation au vertige, à la gymnastique et à la technique très spéciales de la peinture sur échafaudages; un demi-jour de pluie en deux semaines; la sérénade, suivie d'un assaut nocturne malaisément repoussé, de deux bergers polissons; la chute d'un chœur (on chantait naturellement à trois voix en travaillant) dans un ruisseau, le jour où l'échafaudage vacilla; mais surtout, la découverte d'ornementations invisibles, grâce au procédé, familier à M. Rubi, de la lampe électrique. De nuit, sous un faisceau lumineux, les endroits où l'ancienne couleur a protégé le bois des intempéries révèlent des ombres et des motifs que l'on ne distingue pas à la lueur du jour. C'est ainsi que des fleurs de lys, des rosaces, des ours, et autres ornements, apparurent soudain, et aussi diverses inscriptions, dont la signification resta parfois mystérieuse en dépit des recherches d'archives.

En marge d'un passionnant travail de reconstitution, ces volontaires du pinceau ont vécu une belle expérience humaine, par leurs contacts avec une population à la fois malicieuse, très confiante et très généreuse. Dans ces familles où l'équipe allait manger à tour de rôle, il y avait souvent plus de quinze personnes à table. Cela n'empêchait pas que le soir, la maîtresse de maison ne lui remît pour la remontée à Nidfluh toute espèce de bonnes choses du terroir: kirsch, framboises, œufs frais, légumes. Entre les familles elles-mêmes régnait un esprit de communauté, d'entraide, d'amicale bonne humeur et de bienveillance réciproque.

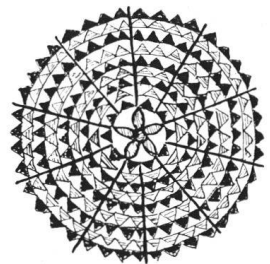
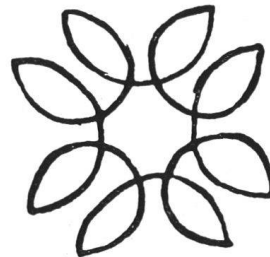
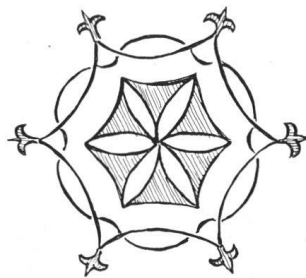
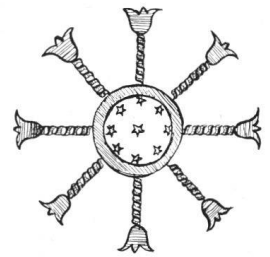
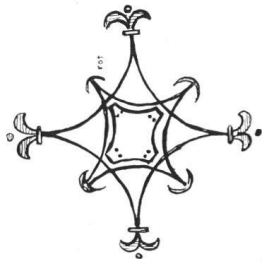
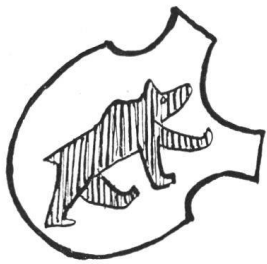
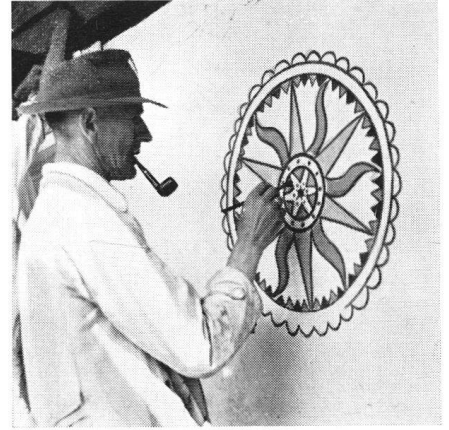
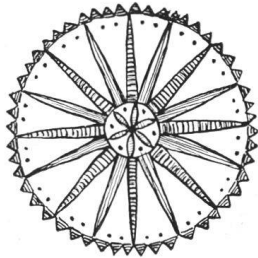
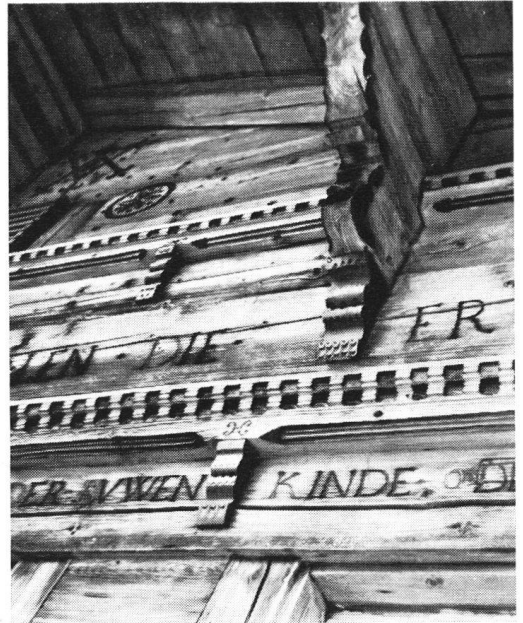
Donc, expérience doublement enrichissante, et couronnée chaque soir par le plaisir manifeste de ces gens qui, rentrant de leurs durs travaux des champs, s'émerveillaient de voir renaître les ornements et les inscriptions oubliés depuis trois siècles, et qui embellissaient à nouveau leur maison. Ne songeant même pas à la dépense, ils étaient tout à la joie reconnaissante, tandis que les peintres, de leur côté, commençaient à se sentir une âme de propriétaires. Aux uns et aux autres, ce mutuel échange aura laissé un inoubliable souvenir.



Corniches. – Au-dessous: Motifs taillés sur la façade du chalet Reinhart.



En haut à droite: Console et tailles de la façade. – Tout le reste: Décorations peintes.





« Nous avons fait aussi, écrit M. Rubi dans sa conclusion, quelques utiles réflexions. Quelles furent, par exemple, les circonstances qui favorisèrent en ces lieux retirés, et en l'espace d'un quart de siècle (1630–1655), une aussi rapide et si riche floraison d'ornements architecturaux? C'était, en Allemagne, l'époque de la guerre de Trente ans. Nous savons par de nombreux témoignages qu'elle brisa, dans ce pays, une vague toute semblable d'art décoratif, d'une surprenante ampleur. Notre pays, lui, resta en dehors du conflit, de sorte que cette vogue put s'épanouir sans obstacle. Elle fut même favorisée par la hausse des prix dont, bientôt, bénéficièrent les produits agricoles; les marchés aux bestiaux d'Erlenbach, en particulier, attirèrent du monde de toutes les parties du pays. – Gardons-nous cependant d'attribuer au seul bien-être matériel d'alors le goût de ces paysans pour l'art décoratif, et le grand talent de leurs peintres.

« Nous avons découvert un document d'époque assez particulier sur un mur de cave de la maison Reinhart. Malgré des plâtrages ultérieurs, le crépi d'origine paraissait encore visible. Un jour, en grattant la couche, nous mîmes à jour des vestiges de fresques: le visage d'un enfant, surmonté d'une pomme percée d'une flèche; bientôt, la scène de Tell fut presque entièrement reconstituée. Vers 1640, notre héros national était populaire en terre bernoise; on imprimait sa légende et ces textes étaient répandus dans le Simmental par les marchands ambulants. De semblables ornements ont été découvertes la même année dans une maison de Boltigen.

« J'ai pu faire une fois de plus les constatations déjà si souvent enregistrées dans le Simmental et l'Oberland: 1. Les murs de caves, aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, n'étaient pas blanchis, mais de couleur jaune d'ocre. 2. Ils étaient, eux aussi, ornés de peintures et d'inscriptions; parois et boiseries formaient une sorte d'unité ornementale. C'est pourquoi nous nous sommes hasardés, dans les maisons Eschler, Gerber et Siegenthaler, à orner les murs de caves, fraîchement crépis, de motifs du même style et de même inspiration. »

*Adaptation française du récit de M. Rubi par C. Bodinier.*



*Le travail sur l'échafaudage*